

\$150 pour chaque homme, femme et enfant, aux fins de la défense, au cours de la prochaine année financière; non pas \$150 pour chaque contribuable, mais une moyenne de \$150 pour chaque homme, femme et enfant du pays. Si l'on recourt à la formule comode adoptée en maintes circonstances, ce montant représente \$750 pour le chef d'une famille moyenne comprenant cinq membres.

Nous ne devons pas l'oublier lorsque nous examinons l'importance de la proposition faite aux membres de la Chambre. C'est à cause du fardeau qui pèsera sur les Canadiens à cet égard que nous avons demandé un rapport. Nous attendons encore ce rapport, et non pas des éloges de la part du ministre sur l'activité de son ministère. Nous demandons simplement qu'on nous fournisse des détails suffisants sur l'utilisation de cette somme énorme et sur la manière dont on a déjà dépensé des milliards de dollars.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

MARY MILDRED ANTOINETTE CASTONGUAY
SMITHSON

La Chambre reprend l'examen, suspendu le lundi 31 mars, de la motion présentée par M. Winkler et tendant à la 2^e lecture du bill n° 19, pour faire droit à Mary Mildred Antoinette Castonguay Smithson.

M. l'Orateur: Un grand nombre de bills de divorce sont inscrits au *Feuilleton* ce soir.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Un grand nombre, en effet; il y en a 91.

M. l'Orateur: L'honorable député dit qu'il y en a 91. La Chambre est-elle prête...

M. Knowles: Non, monsieur l'Orateur. J'aimerais faire la même proposition que celle que j'ai faite mardi soir.

M. l'Orateur: Je n'avais pas terminé ce que j'avais à dire. La Chambre est-elle prête à examiner les bills tous ensemble, ou désire-t-elle que je les appelle un par un?

Des voix: Tous ensemble.

M. Knowles: Non, monsieur l'Orateur. Je crois qu'on devrait les appeler un par un, ou tous ensemble si le député de Lisgar (M. Winkler) désire proposer la deuxième lecture des bills pour lesquels nous avons les témoignages. Dans ce cas, je ne m'opposerai pas à ce que cette motion soit présentée.

M. H. W. Winkler (Lisgar): Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a formulé cette proposition la dernière fois que nous avons étudié les bills de divorce. Pris à l'improviste, j'ai agréé la proposition. Je devais constater, avant la fin de la soirée, que le député est bien meilleur que moi pour transiger. Aussi, quand il reprend cette proposition ce soir, j'incline à croire qu'il agit sous l'empire de quelque motif qu'on ne discerne pas à première vue. Je ne crois pas qu'il y ait intérêt à étudier les projets de loi de cette façon; mieux vaudrait les examiner dans l'ordre.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je ne prise pas beaucoup les observations du député de Lisgar, mais elles sont bénignes; passons. Ma proposition vise uniquement,—et le député de Lisgar le sait bien,—à nous permettre l'étude la plus sérieuse possible de ces projets de loi. Pour ce qui est du bill n° 19, qu'on vient de mettre en délibération, je ne crois pas qu'il convienne de l'étudier, étant donné que nous ne disposons pas des éléments de preuve. Le *Feuilleton* d'aujourd'hui renferme 91 bills de divorce inscrits en vue de la deuxième lecture. Sur ces 91, il en est 37 à l'égard desquels nous possédons les témoignages. Cela devrait nous suffire pour une séance.

M. Graydon: Vous voulez les étudier tous?

M. Knowles: Non. Je suis disposé à les adopter en bloc. J'ai parcouru,—rapidement, je l'avoue.—les témoignages: dans 36 des 37 causes à l'égard desquelles les témoignages sont disponibles, le défendeur ne s'est pas présenté, bien qu'il eût été convoqué. Dans l'autre cause, le défendeur a été appelé et on a découvert qu'il était un témoin du requérant. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, pour ce qui est de ces 37 causes, je crois que la Chambre pourrait maintenant faire subir la deuxième lecture aux projets de loi. Mais quant au reste, comme le compte rendu des témoignages n'a pas été distribué, je crois que ces projets de loi devraient être réservés.

M. Winkler: Monsieur l'Orateur, parmi toutes ces causes, pas une seule n'est contestée. J'estime qu'il y a lieu de suivre la même méthode à l'égard de tous les projets de loi.

M. l'Orateur: Je ne sais pas qui a mis fin au débat ou plutôt qui avait la parole lorsque j'ai interrompu le débat sur la motion tendant à la deuxième lecture du bill n° 19, soit le projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Knowles: Non.